



Conflit de voisinage [HELP]

Par **Jarvis24**, le **20/06/2023** à **22:00**

Bonsoir,

Voilà cela fait 1 ans que j'ai repris ma maison familiale et déjà je ne m'entends pas avec mes voisin pour une raison que j'ignore. Au début leur chat venait chez moi une jolie petite Isabelle que si prelasser sous mes laurrieres et que je carresser car oui j'aime enorment les bêtes ayant moi même benevole à la SPA par le passé. Seulement le probleme était que j'avais aussi une Isabille avec beaucoup de caractère. La chatte de mes voisin sauté beaucoup trop mes carreaux et venais même uriné chez moi dans ma cuisine. Mangé dans la gamelle de mon chat. Bref ma mère a tenté le dialogue mais en retour elle n'a eu que du mépris et de l'arrogance. Bref j'ai donc fait une courte lettre avec une l'article de loi [article 211_23] qui les concernait entièrement. Et cela a cessé.

Bref il a eu deux trois problemes comme ca. Et maintenant mon voisin a entreposer 3 pallettes 4 roues quelques gouttières des troncs d'arbres qui l'a faits couper bref sur son terrains sur son grillage exactement (bref une petite dechetterie en gros) qui donne chez moi mais [SUR son terrains] quand je prends ma voiture et le scooter de mon fils et croyez cela fait vraiment pas propre. Pas propre du tout ! J'ai fais venir un autre élu de la mairie mais rien n'a bougé.

A t-il un moyen ou un recours pour qu'il puisse l'enlever ? Il refuse le dialogue. Cette personne est un élu de la mairie en prime.

Il y a t-il un moyen de passer par un avocat sans passer par un concialateur de justice juste pour lui faire peur car c'est une personne très peureuse au fond de lui. j'aimerais egalement connaitre ca car j'ai peur qu'il refuse tout dialogue ou même qu'il la travertise a sa facon evidemment.

Pour votre information je pense que cette personne ne nourit de ragot et de cancan car à l'époque j'habitais cette maison il y a 30 ans (bref histoire compliqué).

Par **Marck.ESP**, le **20/06/2023** à **22:09**

Bonsoir et bienvenue

Votre avocat vous confirmera que la justice est organisée ainsi, le tribunal apres échec de la conciliation.

Par **Jarvis24**, le **21/06/2023** à **20:20**

Bonjour et merci pour votre reponse.

D'accord je n'en prends note.